



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا * * *

CM/865(XXX)

Annexe II

RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION

DE LA COMMISSION PERMANENTE

LE CAIRE, EGYPTE

28-29 NOVEMBRE 1977

RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION
DE LA COMMISSION PERMANENTE
POUR LA COOPERATION AFRO-ARABE
LE CAIRE, EGYPTE
28-29 NOVEMBRE 1977

1. La Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe a tenu sa deuxième session les 28 et 29 Novembre 1977, au siège de la Ligue des Etats Arabes au Caire, sous la présidence des chefs participants des deux groupes arabe et africain, Son Excellence M. Edem Kodjo, Ministre des affaires étrangères du Togo et président du groupe africain et son Excellence l'Ambassadeur Taher Radwane, délégué permanent du Royaume d'Arabie Saoudite et président du groupe arabe.
2. Ont assisté aux travaux, les représentants des 24 Etats membres de la Commission Permanente, à savoir, du côté africain: l'ALGERIE, le BOTSWANA, le CAMEROUN, LES ILES COMORES, la REPUBLIQUE ARABE d'EGYPTE, le GABON, le KENYA, le LIBERIA, le MOZAMBIQUE, le NIGERIA, le NIGER, le TOGO et le Secrétaire Général Administratif de l'OUA. Du côté arabe: le ROYAUME d'ARABIE SAOUDITE, le KOWEIT, LES EMIRATS ARABES UNIS, la TUNISIE, le MAROC, la LIBYE, la SYRIE, l'IRAK, la SOMALIE, le LIBAN, la MAURITANIE, la PALESTINE et le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes. Ont également participé en tant qu'observateurs des représentants de certains Etats membres de l'OUA ainsi que la BADEA et la BAD.
3. La réunion a été ouverte par le président du groupe africain et s'est déroulée en présence de M. Mamdouh Salem, premier ministre de la République Arabe d'Egypte qui a prononcé une allocution souhaitant la bienvenue aux membres de la Commission et soulignant l'importance et le caractère inéluctable de la coopération afro-arabe.

4. Le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes et les co-présidents des parties africaine et arabe ont ensuite pris la parole pour remercier le premier ministre de la République Arabe d'Egypte et pour mettre l'accent sur l'importance de la coopération afro-arabe.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

5. La Commission a examiné le projet d'ordre du jour dont elle a été saisie et l'a adopté sous le texte suivant:

- 1) Adoption de l'Ordre du Jour.
- 2) Formation du Bureau et du Comité de rédaction.
- 3) Organisation des travaux.
- 4) Rapport de la Première Session de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe à Yaoundé (Cameroun.)
- 5) Rapport conjoint des Secrétaires généraux de l'OUA et de la Ligue des Etats Arabes.
- 6) Rapport sur les résultats des réunions du Groupe de Travail Afro-Arabe sur la coopération financière, au Caire.
- 7) Budget provisoire du Fonds de Fonctionnement des Organes Exécutifs de la coopération afro-arabe (1er Juin 1978 au 31 Mai 1979).
- 8) Rapport sur la création de trois groupes de travail dans le cadre de la coopération afro-arabe.
- 9) Rapports des institutions agissant dans le domaine de la coopération afro-arabe.
- 10) Divers.

6. La Commission a complété la formation du Bureau avec la désignation des représentants de l'Etat de Koweït et de la République du Cameroun comme Rapporteurs.

Le Comité de rédaction a été constitué comme suit:
Les représentants de Botswana, du Kenya, de l'Etat des Emirats Arabes Unis, du Royaume du Maroc, et les deux Rapporteurs.

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

7. La Commission a pris acte du Rapport de sa première session tenue à Yaoundé (Doc. OAU-LAS/ST.COM/2(II)).

8. La Commission a pris connaissance du Rapport conjoint des Secrétaires Généraux de l'OUA et de la Ligue des Etats Arabes. (Doc. OAU-LAS/ST.COM/3(II))

9. Le Président du Groupe de Travail pour la Coopération Financière a présenté un rapport sur les résultats de la réunion du Groupe tenue au Caire du 25 au 28 Septembre 1977. (Doc. OAU-LAS/ST.COM/4(II))

La Commission a approuvé les points (a) et (b) du rapport dont le texte est le suivant:

- a) "Après une étude préliminaire, le ou les Etats africains concernés soumettent leur projet à la BADEA ou à la BAD".
- b) "La BADEA ou la BAD effectuera une étude d'évaluation technique et économique du projet, en collaboration avec les Groupes de Travail spécialisés s'il l'estime nécessaire".

En ce qui concerne le point "c", il a été amendé
comme suit:

- c) Le projet sera ensuite soumis par la BADEA aux Fonds arabes de développement pour décision, accompagné des études d'évaluation économique et technique préparées par les Groupes de Travail et la BAD, et ce en prenant en considération les priorités et les orientations générales arrêtées par la Commission Permanente.

10. Les deux Secrétaires généraux ont présenté le projet de budget du Fonds Spécial pour le Fonctionnement de la Coopération Afro-Arabe. La Commission a approuvé l'estimation globale dont le montant s'élève à 700.924 \$EU, à la charge des deux organisations à parts égales (Doc. OAU-LAS/ST.COM/5(II)).

11. Après avoir pris connaissance du rapport sur la création des trois groupes de travail (Doc. OAU-LAS/ST.COM/6(II)) et écouté les observations de la partie arabe, la Commission a décidé de créer les quatre groupes de travail suivants:

- 1) Le Groupe de Travail chargé de l'Agriculture, Forêts Pêcheries et Elevage.
- 2) Le Groupe de Travail chargé de l'exploitation des mines, de l'Industrie et des ressources hydrauliques.
- 3) Le Groupe de Travail chargé des transports, communications et télécommunications.
- 4) Le Groupe de Travail chargé de la coopération dans les domaines éducatif, social, culturel et de l'information.

Le budget adopté au cours de la première session, ayant été établi pour couvrir les frais de quatre Groupes de Travail seulement, le côté arabe s'est engagé à combler tout déficit qui pourrait résulter de la création du cinquième groupe au cours du présent exercice financier expirant le 31 Mai 1978.

12. La Commission a pris connaissance des informations fournies par le Docteur Al Chazli Al Ayari, Président Directeur général de la BADEA sur les activités de la Banque et du FASA (Doc. OAU-LAS/ST.COM/7(II)).

PROCHAINE SESSION

13. La Commission a décidé de laisser aux Secrétaires généraux le soin de fixer les date et lieu de la prochaine session en Mai 1978 et d'entreprendre les contacts nécessaires à cet effet.

RAPPORTEURS

Représentant de la République
Unie du Cameroun
(AL-HADJ HAMAN DICKO)

Représentant de l'Etat
du Koweit
(SOLIMAN M. AL-SHAHEEN)

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1978

Report of the Second Session of the Standing Commission for Afro-Arab Cooperation Cairo, Egypt 28-29 November 1977

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9742>

Downloaded from African Union Common Repository